



■ Edito

SOMMAIRE

	N°	Page
Point Finance	2 - 3	
Le sourire de Nicolas	4	
L'église d'Ormoy-Villers Les Patrivales	5 - 6	
Rentrée scolaire	7	
Salon et Fêtes	8 - 9	
Hommage Yvette Niot	10	
Point travaux du nouveau lotissement	11	
Point Information	12	
Bon à savoir	13 - 14	
Un peu de détente	15 - 16	
Ormoy Vert	17	
A retenir !	18	

Chers Ormoysiennes et Ormoysiens,

L'été est passé laissant derrière lui des traces de bronzage pour certains et de tristesse pour d'autres, mais en tout état de cause des souvenirs d'une chaleur parfois insupportable. Mais les vacances sont derrière nous et c'est la rentrée qui est arrivée, avec encore quelques aléas liés notamment au coronavirus. La rentrée, ce sont aussi les retrouvailles des enfants à l'école, les rires dans les cours pendant les récréations, pour les parents qui accompagnent, n'oubliez pas de porter le masque aux abords de l'école, c'est rendu obligatoire par arrêté préfectoral.

L'été a vu notre village perdre quelques figures anciennes que beaucoup d'entre nous connaissaient et appréciaient et regrettent, nous adressons aux familles nos sincères condoléances.

L'été a dans le même temps, vu arriver de nouveaux habitants à qui nous souhaitons la bienvenue, et dont les enfants vont grossir les rangs des écoliers des classes du regroupement scolaire qui fonctionne parfaitement bien. La rentrée scolaire s'est bien passée et nous espérons que l'automne ne nous apportera pas de difficultés aussi grandes et chaotiques que celles du début de mandat.

La rentrée, c'est le temps des retrouvailles et de la reprise de toutes les activités, scolaires, laborieuses ou encore associatives. A cet égard, il y aura une journée des associations du village le 27 septembre sur le stade. Cette journée sera l'occasion pour l'équipe municipale de se présenter et d'offrir un verre et quelques petits fours, préparés par notre boulangère, à tous ceux qui seront présents. Ce sera également une journée festive au cours de laquelle, petits et grands pourront s'essayer aux multiples activités proposées par les associations et assister à quelques spectacles.

La rentrée est également synonyme de l'arrivée de l'automne et de ses couleurs moirées. L'automne arrive un peu comme une invitation à aller se promener dans les sentiers des bois d'Ormoy, autour de la Pierre au Coq ou ailleurs, à aller ramasser champignons et autres fruits de la forêt. C'est également la possibilité de constituer de magnifiques herbiers avec les feuilles des arbres des fougères aux couleurs chatoyantes.

Pour terminer cet éditorial, je vous souhaite une heureuse rentrée et espère vous voir nombreux lors de la journée des associations.

Pascal Etain

Maire d'Ormoy-Villers

■ Point finance

Informations sur le budget de la commune

La commune dispose d'un budget global d'environ 402 000 euros pour l'année. Ce budget est public et il peut être consulté à la mairie pour les amateurs de chiffres publics. Nous devons faire face à des dettes à payer pour des dépenses des années précédentes. Pour ce faire, le Conseil municipal a décidé de récupérer les biens de la commune affectés à des postes non essentiels pour les louer et permettre ainsi de n'augmenter qu'*a minima* les impôts.

Dettes à payer et dépenses à compenser

- 60 000 €, ce sont les dépenses engagées pour la salle des fêtes qui ne sera pas construite. Cela correspond aux frais d'architecte engagés pour la salle qui était d'un montant global de 1 200 000 euros et à notre arrivée pour mener à bien le projet, il restait à emprunter environ 400 000 euros.
- 40 000 €, c'est la perte de dotation de l'état pendant le mandat précédent et qui n'a pas été compensée par une augmentation des impôts. Cela signifie que l'État verse 40 000 euros de moins à la commune.
- 5600 €, il s'agit d'une autre dotation que l'État ne nous versera pas cette année.

Décisions du Conseil pour récupérer des fonds :

- Remise en location du logement du premier étage de la Mairie. Il sera loué 590 euros par mois à compter du 1^{er} août 2020
- Récupération de subventions non réclamées par l'ancienne municipalité consécutivement aux dommages causés par la grêle en 2014.
- Résiliation du contrat de standard téléphonique installé sous l'ancienne municipalité pour un montant de 115 € par mois.
- Révisions de contrats divers (ménage, photocopieur, pose et dépose des décorations de Noël)
- Vente du « fonds artisanal de boulangerie » à notre boulangère tout en conservant les murs qui continueront d'être loués avec le logement dont l'entrée est située à côté de la boulangerie. Cette décision a été prise après accord avec la boulangère.

Équilibre du budget.

L'Etat nous oblige à avoir un budget équilibré et contrôle nos finances. Pour ce faire, nous sommes dans l'obligation de réaliser une augmentation de la part communale des impôts fonciers de 3,5 points. Ainsi, il nous faut donc passer d'un taux de 10,77% à un taux de 14, 27%. En outre, cette augmentation pourrait permettre à la commune de récupérer une dotation de l'État de quelques milliers d'euros. L'État estime en effet que nos impôts ne sont pas assez élevés et que nous ne devons, en conséquence, pas recevoir de dotation complémentaire.

■ Point Finance

A titre d'exemple :

Pour des personnes ayant habituellement une part de taxe foncière à 800 € cela engendre une augmentation de 28 €.

A titre informatif :

Rouville est à 12%, Duvy à 21,53%, Taux départemental 27,30 %, Taux national : 21,19 %.

Si l'on compare, on s'aperçoit que le taux d'imposition de la commune reste bas. C'est notamment parce qu'il n'y avait pas eu d'augmentation d'impôts depuis les 5 dernières années, en dépit de l'augmentation du coût de la vie.

En espérant vous avoir renseignés sur les finances de la commune et restant à votre disposition, nous vous souhaitons un été des plus agréables.

Pascal Etain - Maire

Anne-Sophie Plasmans - adjointe chargée des finances

Point indemnités du maire et des adjoints

Afin d'être parfaitement transparents. Les indemnités du maire et des adjoints ont été réévaluées par le gouvernement au regard de la désaffection des citoyens pour ces fonctions de plus en plus lourdes, avec toujours davantage de responsabilités. Le Conseil, lorsqu'il a voté le montant des indemnités, n'a fait qu'acter cette réévaluation décidée au niveau national.

Je tiens également à préciser que j'ai renoncé à mon indemnité du mois de mai dans un souci de faire réaliser des économies à la commune.

Pascal ETAIN - Maire

■ Association Le sourire de Nicolas

Des associations du village n'ont pu être présentées dans le premier numéro de notre journal, en voici une :



L'association **“Le sourire de Nicolas”**, est une association à but non lucratif, qui veut apporter aux enfants malades du cœur, avec des cardio-pathologies, (Telles que greffes, myocardites etc....) et aux familles, des moments privilégiés où ils peuvent partager et échanger leur vécu.

C'est une petite association familiale qui prend toute sa force dans le vécu de cette situation et des bénévoles sont à votre disposition pour vous aider à traverser cette épreuve.

De par notre expérience nous sommes prêts à vous apporter une écoute attentive, une information médicale, bien sûr juste à notre niveau, (nous ne sommes pas médecins), ainsi qu'une information administrative.

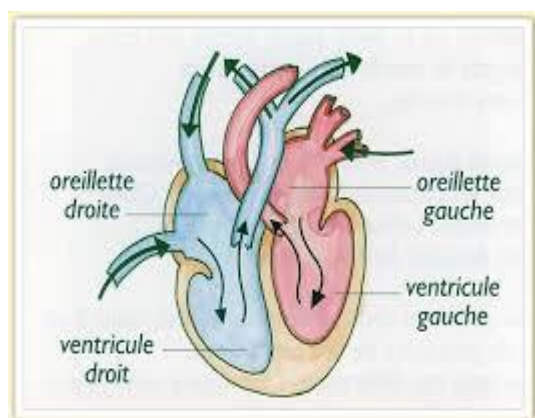
En partenariat avec l'hôpital Marie Lannelongue et en relation avec un grand cardiologue pédiatrique, qui nous aide, avec des mots moins médicaux, à vous transmettre une information adaptée à vos interrogations.



Les cardiopathies rassemblent l'ensemble des maladies du cœur.

Elles peuvent être développées avant la naissance (On parle de cardiopathie congénitale) ou au cours de la vie.

Un enfant sur 100 naît avec une malformation cardiaque.



En 2009, en France 46 enfants étaient inscrits sur liste d'attente cœur.

A la fin de l'année :

- 25 ont été greffés
- 13 attendaient un greffon
- 08 enfants sont décédés

Actuellement en France, toutes greffes confondues, 20 000 personnes sont sur liste d'attente et seulement 5 750 greffes sont réalisées.

Le délai d'attente d'un greffon pour les enfants de 3 à 5 ans est en moyenne de 7 mois.

Béatrice Philibert.

■ L'église Saint-Martin d'Ormoy-Villers



L'église possède un chœur carré à chevet plat, datant du XII^e siècle. Il correspond à l'ancienne chapelle d'un château féodal, demeure du Chevalier Colard d'Ormoy, et détruit pendant la Jacquerie* en 1358.

Ce chœur fut restauré dès la fin de la Guerre de Cent ans, au XVI^e, avec l'installation de fenêtres flamboyantes.

De chaque côté du chœur se trouvent donc des fenêtres triflées et au fond, à l'extérieur dans le mur oriental, apparaît un triplet de petites fenêtres occultées, en plein cintre et masquées de l'intérieur par le retable.

Les voûtes ont des nervures prismatiques qui se constituent sur des piliers engagés cylindriques. Des « marmousets » sculptés, apparaissent en haut de ces piliers.

Sur la voûte du chœur apparaissent les blasons représentant les emblèmes des Compagnons ayant participé à la construction de l'église ainsi que les armoiries des anciens seigneurs d'Ormoy. L'un de ces blasons a été martelé sous la Révolution.

L'absence de clocher pourrait être due, selon l'architecte régional, au fait qu'à l'origine il était en bois et aurait été détruit depuis.

On peut apercevoir sur le sol devant la sacristie, une pierre tombale aux noms de Charle & François de Garges, fils de M. d'Ormoy Pierre de Garges.

Une autre pierre tombale, portant une date : IX Aoûts 1639...., et un nom ...PIERRE DE GARGES VIV...D'ORMOY ET VILLERS EMMI LES CHAMPS ET VILLENEUV se trouve à l'extérieure de l'église à gauche de l'entrée. Elle pourrait être celle de Pierre de Garges, fils d'Henri, premier « de Garges » à être Seigneur d'Ormoy.

L'église est dédiée à Saint-Martin. Avant la Révolution, la cure était conférée par le prieur de Saint-Arnoult de Crépy en Valois et avait l'église de Rouville en annexe, comme en attestent les rapports du « Conseil de Fabrique » de l'église d'Ormoy.

Le Petit-Villers, aujourd'hui hameau d'Ormoy, et qui s'appelait alors Villers-emmi-les-champs, possédait une église : St-Rémy, aussi succursale de la cure d'Ormoy. Un Christ provient d'une

ancienne poutre de gloire et les deux retables repeints en marron sont du XVIII^e siècle.



■ L'église Saint-Martin d'Ormoy-Villers



La chaire, avec des éléments sculptés à la cuve et dont la rampe de l'escalier est ornée de fleurs de lys cuivrées, date de la Restauration (1816).

Les vitraux d'origine ont été brisés lors des combats de juin 1940 et remplacés grâce à une subvention des Beaux-Arts.

Le 23 avril 1877, le Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts faisait don à l'Eglise d'Ormoy, d'une copie du tableau de Giovanni Antonio BOLTRAFFIO, élève de LEONARD DE VINCI « La Vierge à l'Enfant ». L'original de ce tableau se trouve au musée du Louvre.

Au-dessus de l'autel, peint par Vincent PARIS (probablement de la fin du XVIIIe) un tableau représentant l'apparition du Christ à Marguerite-Marie ALACOQUE, religieuse vénérée à PARAY LE MONIAL depuis 1670, morte en 1690, béatifiée en 1864 et canonisée en 1922.

Un habitant de la commune, marin en 1940, a déposé en remerciement son col de marin pour avoir survécu à l'attaque anglaise sur MERS EL KEBIR le 6 juillet 1940.

La cloche actuelle provient d'une vieille cloche fêlée, fondue en 1869. Elle se nomme SCHOLASTIQUE LUCINE et pèse 200 kg.

Autrefois il y avait trois cloches. Aujourd'hui, l'église porte une croix en fer forgé et un coq de cuivre qui sert de girouette.

Dimanche 4 octobre à 10h30 dans l'église d'Ormoy-Villers



Nicolas Bilot, archéologue et Président d'Aquilon donnera une conférence intitulée : *nouveau regard sur les églises de la vallée* dans le cadre des « Clochers en vallée de l'Automne » 2020, en collaboration avec la Communauté de Communes du Pays de Valois.

Prix d'entrée : 8€ (gratuit – de 11 ans)

AQUILON

4

ans d'existence
en 2020

11

articles scientifiques
publiés depuis 2016

36

conférences
données depuis 2016

1 597

ouvrages
dans notre bibliothèque

Aquilon est une entreprise spécialisée dans les études et la valorisation du patrimoine archéologique et monumental du nord de la France. Son équipe d'historiens et d'archéologues se place au carrefour des différents acteurs du monde culturel, scientifique et patrimonial, tels que les propriétaires et administrateurs de monuments, les élus ou les architectes, dans le but de proposer des études inédites et une offre touristique originale.

<https://aquilon-decouverte.com>



■ Rentrée scolaire 2020



C'est dans un contexte très particulier que les élèves ont repris le chemin de l'école ce mardi 1 Septembre. Entre curiosité et impatience ils ont découvert leur nouvelle classe et leur maîtresse.

L'emploi du temps des élèves est rythmé par les temps de lavage des mains et de ré explication du protocole sanitaire, auquel s'ajoutent des temps obligatoires d'aération des classes. Cette rentrée atypique restera, pour sûr, dans les mémoires !

Mais nous avons la chance d'avoir une équipe enseignante et des animateurs périscolaires qui, malgré toutes ces contraintes, maintiennent leur dynamisme et leur sérieux au service de nos chères têtes blondes.

Les trois classes d'Ormoys sont réparties de la manière suivante :

- 22 PS et MS gérés par Mme Céline Sévézen et Nathalie
- 20 GS pour Mme Rachel Choron et Michèle
- 26 CP-CE1 pour Mme Emilie Jacob

Mme Choron remplace Mme Démotier Renard, la directrice de notre école qui est actuellement en congé maternité et nous reviendra après l'hiver.

L'école travaillera autour du thème de la forêt et de la nature, avec des projets de plantation et de potager en grande section notamment.

Nous souhaitons une belle rentrée « spéciale covid » à tous nos valeureux élèves, à nos courageuses maîtresses qui vont s'escrimer à chanter et faire de la phonologie malgré leur masque et à notre pétillante équipe d'animateurs périscolaires !



■ Salon loisirs créatifs

La mairie est partenaire de la deuxième édition du salon des loisirs créatifs,
Organisé par une de nos associations.

Nous vous attendons nombreux pour ce bel événement,

Masqués évidemment !

Espace de la Chênaie
Lévignen (60)
19 - 20 sept 2020

Le 19 de 14h à 19h

Le 20 de 10h à 17h

Buvette et petite
restauration sur place

Entrée : 2€

(gratuit moins de 12 ans)

Broderie

Mercerie

Cartonnage

Patchwork

Peintures

Tricotin

Laines

Bijoux

Scrapbooking

Sculptures

Organisé par



Jeux fils à Ormoy

2ème édition

SALON DES LOISIRS Créatifs

Exclusivités et atelier avec :
Coul'Heure Papier,
démonstratrice Stampin Up.

Renseignements

06 76 76 14 60

 Jeux Fils à Ormoy



■ Fête des associations

De plus, la municipalité organise sa première édition de « fête des associations » afin de découvrir les différents acteurs des associations et clubs locaux.

Une belle occasion pour se rencontrer et passer une journée agréable !

Venez passer une journée dans la détente et la bonne humeur

Dimanche
27 septembre 2020
11 h 30 – 16 h 30
Stade d'Ormoys Villers

 **PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE (à partir de 11 ans)**

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

11 h 30 – Discours du maire
et présentation de l'équipe municipale

11 h 45 – Pot de bienvenue

Ouverture de la buvette et des stands

15 h 00 – « La mini ormoysienne » :
course pour les 3-4 ans (2017-2016)

15 h 30 – « La petite ormoysienne » :
course pour les 5-6 ans (2015-2014)

16 h 00 – « L'ormoysienne » :
course pour les 7-8 ans (2013-2012)

16 h 30 – Remise des prix par monsieur le Maire

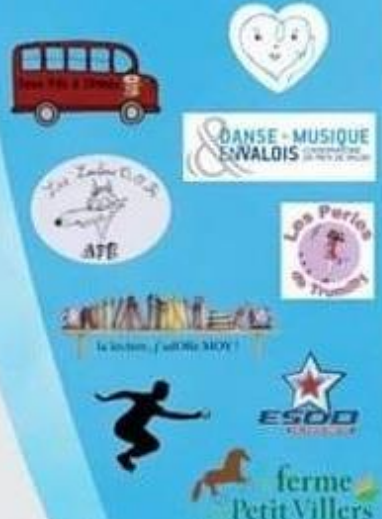
Buvette et restauration sur place

ANIMATIONS

- Structures gonflables
- Panier garni
- Courses enfants
- Tirs au but
- Baptême poney
- Animation de danse et musique en Valois
- Atelier scrapbooking adultes et enfants
- Tombola
- Coin bibliothèque
- Pêche aux cadeaux

JOURNÉE DES ASSOCIATIONS

Jeux Fils à Ormoys
Le sourire de Nicolas
Apeldor
Danse et musique en Valois
Les perles de Trumilly
La lecture j'adOREMOY
Étoile Sportive Ormoys-Duvy
La boule amicale
La ferme du Petit Villers





Informations auprès de Aude : 06 24 10 52 02
ormoy.cultureloisirs@gmail.com

*** Ne pas jeter sur la voie publique ***

■ Hommage Yvette NIOT

Yvette Niot nous a quitté à l'âge de 94 ans

Ce petit bout de femme dynamique n'avait pas sa langue dans sa poche, vous l'avez sûrement croisée sur son vélo rouge qu'elle enfourchait encore il y a peu, dans les rues d'Ormoy.

C'est à 77 ans qu'elle fit son baptême de l'air pour accompagner sa belle fille et son fils à Lourdes ! Elle a également fait plusieurs voyages à l'Ile Maurice avec son premier petit fils Philippe et sa femme Sandrine.

Quand elle n'allait pas au Tréport avec sa copine Denise, elle aimait faire du shopping avec son autre amie du village : Raymonde.

En vrai cordon bleu, Yvette régalaient les papilles de ses petits-enfants mais également de ses arrières petits-enfants, dont elle s'occupait énormément, son pâté de lapin et ses succulentes frites resteront mémorables.

Caractère bien trempé, l'employée communale se souvient encore avec plaisir de cette fois où Yvette faisait la queue derrière un monsieur qu'elle n'appréciait pas. Telle une petite fille elle faisait des grimaces derrière son dos, et Nathalie, derrière son comptoir, se retenait pour ne pas exploser de rire.

Yvette était présente à tous les événements du village, joviale elle ne perdait pas une occasion de danser.

C'est avec peine que nous pensons à tous les souvenirs qu'elle laissera à sa sympathique famille.



■ Articles sur le nouveau lotissement



« La rue des ormes » - point sur les travaux-

Pour la partie nommée « Ormoy 1 » deux lots sont encore en vente.

Pour la partie « Ormoy 2 » située derrière le mur de pierres préservé, les 8 terrains sont vendus.

Les travaux concernant les parcelles individuelles de la partie 2 commenceront dès cet hiver.

Les coffrets électriques pour la partie 2 seront installés dès cet été. En septembre s'en suivront la finition de la route et les trottoirs de la partie 1, ensuite l'engazonnement et les arbres d'Ormoy 2.

« Ormoy 2 » sera en sens unique et aura une partie en « voie sans issue », ses lampadaires seront installés courant Novembre mais n'entreront pas en fonction avant 2021.

Le bâtiment locatif, situé à l'entrée à gauche de la rue des Ormes, comprendra 12 logements : 6 T3 et 6 T2, sans ascenseur, ceux situés en rez-de-chaussée auront un espace privatif extérieur. Les locataires disposeront d'un local poubelle, d'un local vélo commun et d'un parking privatisé.

L'attribution des logements est en cours de finalisation, pour une installation en novembre, si tout se déroule comme prévu.



■ Point Information

ETAT CIVIL

Bienvenue à :

- Giorgio et Stella AUGUSTY nés le 8 Juillet



Tous nos vœux de bonheur à :

- Elise LESAGE et Frédéric MENDES
- Alexandra LESEIGNEUR et Mickaël BRITO



Nous adressons toutes nos condoléances aux familles de :

- Mme Yvette NIOT
- Mme Lucette Masson

TRAVAUX : Déclaration obligatoire



La mairie rappelle que si certains travaux sont exemptés de permis de construire, ils sont malgré tout soumis à **une déclaration préalable de travaux.**

Il s'agit notamment des ravalements de façades, changement de portes, fenêtres, pose de panneaux solaires, des clôtures, des réfections de toiture, d'installation de garages ...en fait, tout ce qui change l'aspect extérieur des bâtis existants.

Une fois validés, ceux-ci doivent être réalisés tels que déclarés et sans aucun changement.

BROCANTE A DOMICILE

En tant que particulier, vous pouvez organiser un vide-grenier chez vous **au maximum deux fois par an.**

La manifestation ne doit pas dépasser une durée de deux mois, elle peut donc se dérouler sur plusieurs jours consécutifs.

Pour cela il suffit de récupérer en mairie ou sur internet le formulaire et de le déposer deux semaines minimum avant l'évènement.



■ Bon à savoir !

Le CCAS (Centre communal d'Action Sociale)

C'est une commission composée de conseillers élus : Mme Feret Laurence, Mme Perrot Valérie, Mme Wozniczka Aude, M Etain Pascal et de membres bénévoles du village : Mme Siquier Michèle, Mme Faucret Morgane et M. Martins Dos Santos Manuel.

Son objectif est l'organisation de l'action et de l'aide sociale en faveur des habitants de la commune.

Ses membres se réunissent régulièrement pour traiter les différentes problématiques qui pourraient être rencontrées.

*Si vous éprouvez des difficultés dans votre quotidien, financières,
de santé ou autres n'hésitez pas à le solliciter*



La commission culture, loisirs et vie locale met dorénavant
à la disposition des habitants du village, du matériel louable

- Chaises (0,50 euros)
 - Tables (2 euros)
 - Bancs (2 euros)
 - Barbecue « demi bidon » (5euros)
 - vaisselle :
 - coupes/flûtes à champagne 5 euros les 20
 - tasses à café : 5 euros les 20
 - assiettes : 6 euros les 20
- Possibilité de louer à l'unité



N'hésitez pas à faire la demande à : ormoy.cultureloisirs@gmail.com
Un chèque de caution vous sera demandé.

Retrait le jeudi ou vendredi soir / retour le lundi entre 17h30 et 19h.

■ Bon à savoir !

Pour information, des pierres ont été déposées à l'entrée du chemin qui mène au stade. Ce n'est pas un dépôt sauvage. C'est une mise à disposition pour les habitants qui en auraient besoin pour réparer un mur ancien. Aussi, chaque Ormoysien qui le souhaite peut aller en récupérer gratuitement.



■ Un peu de détente : Poème

L'ALOUETTE DES CHAMPS

L'alouette des champs
Menue silhouette
Chante à tue-tête

Elle s'envole
La frivole
Et perd la tête sur clé de sol

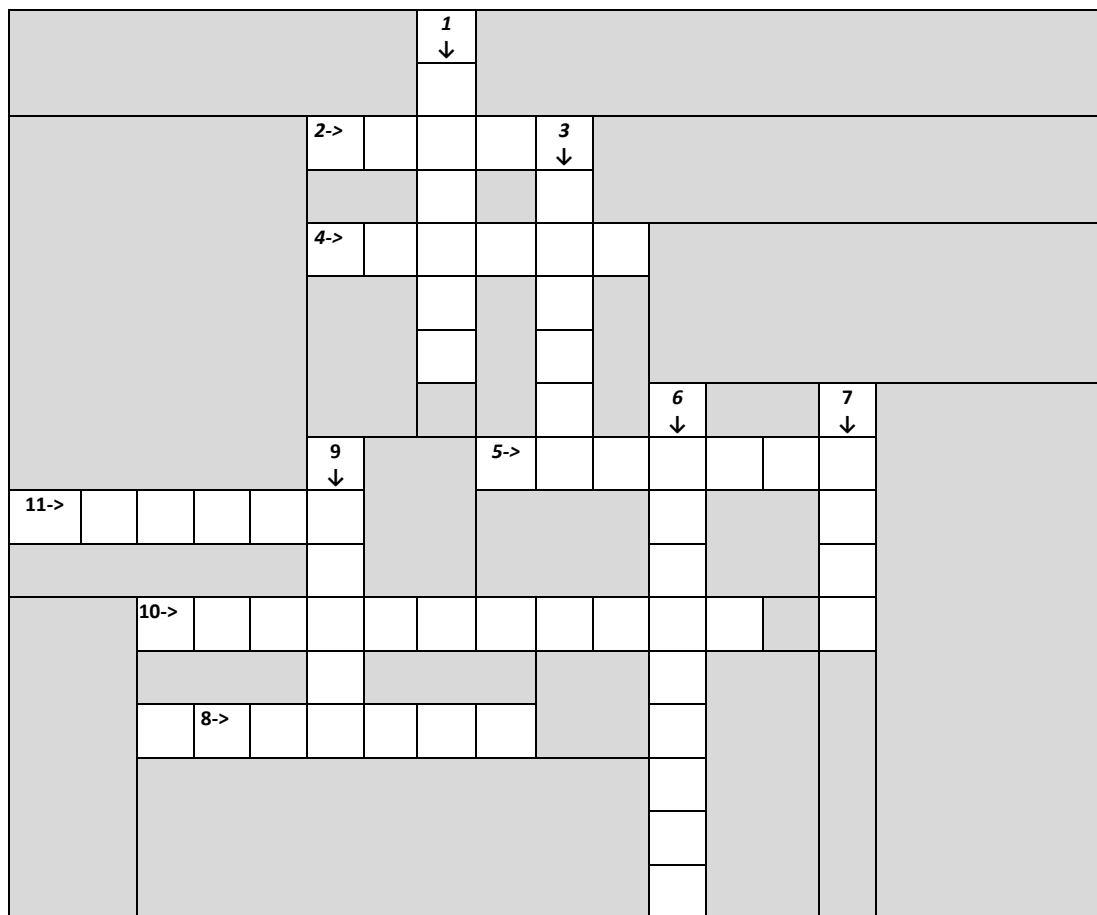
L'alouette des champs
En perdition
Chante sa partition
Solo
Cela s'entend !

Et toujours crescendo
Sol la si do
Au firmament
S'évanouit en plain-chant
Petit soupir dans l'infini...

L'alouette des champs
Menue silhouette
Chante à tue-tête
Do si la sol
Et revient au sol
Allegretto
Soudain silence aux champs....

Marie-Claude S, rue du bois

■ Un peu de détente : Jeu



1-> Nom d'un des seigneurs dont le fief était Ormoy au XII ème siècle

2-> Nom de notre Pierre dans les bois

3-> St Patron de l'Eglise

4-> Nom de famille d'une rue très passante

5-> Nom du bar du village

6-> Nature de roche du 2)

7-> Nombre de monuments aux morts

8-> Nom de famille de notre employée postale

9-> Lieu où se trouve le « city »

10-> Notre village fût l'un des éléments stratégiques de cette ligne en 1940

11-> Nom de la rue du nouveau lotissement



La commune s'engage

Dans un souci d'écologie et d'économie, le prochain exemplaire du « petit ormoysien » sera disponible en version numérique :

- > sur la page Facebook du village : Ormoy Villers
- > sur le site de la maire : www.Ormoy-Villers.fr

Si vous ne souhaitez plus recevoir l'exemplaire version *papier*, merci de remplir le coupon ci-joint et de le glisser dans la boîte aux lettres de la mairie !



Nom :

Adresse : n° rue :

Ormoy Villers

Ne souhaite plus recevoir d'exemplaire papier du « petit Ormoysien » !

■ A retenir !



L'ensemble de l'équipe municipale souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants, n'oubliez pas de vous présenter à la mairie afin d'être inscrits sur la liste des habitants ainsi que vos enfants.



POMPIERS :

Ouvert 24h/24 et 7j/7

- ➔ 72 rue St Germain Crépy en Valois
- ➔ 3 allée des primevères Nanteuil le Haudouin

GENDARMERIE

lundi au samedi : 9h-12h et 14h-19h
dimanche : 9h-12h et 15h-18h

- ➔ 9 rue des érables Crépy en Valois

PHARMACIE DE GARDE : **Appelez le 3237**

MAIRIE D'ORMOY VILLERS



Permanences élus :

- Le lundi de 17h30 à 19h30
- Le mercredi de 10h à 12h

Secrétariat ouvert au public le :

- Vendredi de 16h à 18h

03 64 23 12 96

Mairie.ormoy-villers@wanadoo.fr

Site : www.ormoy-villers.fr

Page facebook : Ormoy Villers



Rappels de civisme....

☺ Les travaux utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, sont autorisés :

- ➔ Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h
- ➔ Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h
- ➔ Le dimanche et jours fériés de 10h à 12h